

Aire de stationnement des gens du voyage à la Malcombe - Travaux d'aménagement - Demandes de subventions

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : L'aire de stationnement des gens du voyage d'une capacité d'accueil de 25 caravanes a été réalisée en 1981 boulevard de la Grette, au droit de l'ensemble sportif de la Malcombe. Un bâtiment accueil-sanitaires de 73 m² au sol y a été implanté. Ce bâtiment comprend un bureau, un hall d'accueil, un lavoir, un local poubelles et des WC.

Les premières années de fonctionnement ont mis en évidence des lacunes quant à l'aménagement du terrain. Les services techniques de la Ville en collaboration avec le service Équipement du Centre Communal d'Action Sociale ont chiffré un ensemble de travaux qu'il conviendrait de réaliser. Ces travaux seraient les suivants :

- implantation modifiée de l'abri du gardien afin que ce dernier puisse observer de son bureau l'entrée de l'aire de stationnement et les caravanes sur le terrain,
- création d'une chicane à l'entrée du terrain avec barrage routier,
- remise en état de l'installation électrique,
- création de douches,
- enrobage autour du pavillon des gardiens ainsi que l'allée centrale.

Ces travaux permettraient ainsi l'accueil de 40 caravanes dans de meilleures conditions de confort.

Le coût de l'opération a été estimé à 973 706 F TTC.

Le projet de réalisation est actuellement en cours d'établissement. Il sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Le Conseil Général du Doubs a déjà accordé une participation totale de 246 300 F par décisions en date des 11 août 1988 et 3 janvier 1989.

Le Comité Interministériel des Villes (CIV) est également susceptible de subventionner ces travaux. Sa participation serait de 70 % du déficit résiduel HT (coût des travaux diminué de la participation du Département).

Le financement de la part restant à la charge de la Ville serait assuré par une participation du Centre Communal d'Action Sociale, d'un égal montant.

Le Conseil Municipal est invité à :

1. approuver la réalisation de travaux complémentaires d'aménagement de l'aire de stationnement des gens du voyage à la Malcombe,
2. solliciter les participations financières de l'État (Comité Interministériel pour les Villes - Fonds Social Urbain) et du Centre Communal d'Action Sociale.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.